UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.200.2020.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

COLOMBIE : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 5 juin 2020.

(Traduction) (Original : espagnol)

N° 20-567-E

New York, le 5 juin 2020

Excellence,

Conformément au mandat défini à l'article 16 de la loi 137 de 1994, qui régit les états d'exception en Colombie, et en application des dispositions de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, approuvé par la République de Colombie par la loi 74 de 1968, j'ai l'honneur de vous informer que le décret 637 du 6 mai 2020 est arrivé à échéance depuis le 4 juin 2020. Par ledit décret, le Gouvernement de la Colombie avait déclaré l'état d'urgence économique, sociale et écologique sur tout le territoire national pendant trente (30) jours pour répondre à la crise de la COVID-19.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre cette note aux autres États parties au Pacte, faisant suite à la lettre 20-497-E, par laquelle l'entrée en vigueur du décret 637 du 6 mai 2020 a été notifiée, et que le Gouvernement de Colombie a fait tenir à votre Cabinet le 7 mai 2020.

Les décrets pris par le Président de la République de Colombie, dans le cadre de l'état d'urgence, durant la période de validité du décret 637 de 2020, peuvent être consultés aux liens ci-dessous :

https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/decretos-2020/decretos-mayo-2020
https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/decretos-2020/decretos-junio-2020

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Guillermo Fernández de Soto
Ambassadeur,
Représentant permanent

***

Le 15 juin 2020